

BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES
DE TORIGNY-LES-VILLES

SOMMAIRE	3	4	6	7	8
	Écoles et jeunes	Finances et urbanisme	Travaux et voiries	Social et logement	Rétrospective
	10	11	11	12	
	Agenda partagé	Droit d'expression	Histoires d'autrefois	Infos pratiques	

ÉDITO

Chers habitants de Torigny-les-Villes,



Vous allez découvrir le 5^{ème} numéro de votre Bulletin d'Informations Communales.

Cela fait maintenant 2 ans 1/2 que l'équipe municipale est en place, après les différentes vagues de crise sanitaire, une guerre en Ukraine qui dure, le retour de l'inflation, des épisodes climatiques de plus en plus violents, une crise énergétique, nous devons tous nous serrer les coudes. Plus que jamais, il va falloir être créatif mais surtout réactif pour anticiper les grands changements à venir. Nous ne pourrons plus vivre de la même façon. Je pense à notre relation aux ressources en eau ou aux énergies. La sobriété va s'imposer à nous. La sobriété ne veut pas dire ne plus vivre, ni ne plus faire. Nous devons simplement nous poser les bonnes questions sur nos bâtiments, nos déplacements, nos habitudes, notre manière de consommer ou sur nos aménagements.

Je tiens à remercier l'équipe municipale et les agents de la commune qui ont beaucoup œuvré pour l'intérêt général dans cette période très dense et particulièrement difficile.

Les travaux à la Gendarmerie, l'aménagement des abords du collège et les travaux au boulodrome sont réceptionnés. Il est bon de rappeler que ces projets ont nécessité un suivi particulier entre le lancement de la réflexion il y a 3 ans, les différentes négociations, la recherche des financements, les modifications de plans, la gestion des imprévus, la coordination avec le Département, Saint Lô Agglo et l'État, jusqu'à la livraison. Merci aux élus qui ont participé aux nombreuses réunions de chantiers.

Les travaux de sécurisation dans nos écoles sont terminés et des travaux d'entretiens sont réalisés régulièrement.

Les travaux du mur Grimaldi vont commencer dans les prochaines semaines, la rénovation des vestiaires du gymnase des Terriers est en cours et le lancement du chantier de l'espace de convivialité du tennis club est planifié pour la mi-janvier.

La première tranche des 6 logements sociaux sur le lotissement « Les sillons » est démarrée.

Le Plan Communal de Sauvegarde est en cours de validation finale à la Préfecture.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sera bientôt en phase de validation par les élus. La

raréfaction des terres urbanisables nous oblige à repenser complètement nos pratiques en matière d'aménagement. Merci à l'équipe municipale pour leur assiduité car les réunions ont été nombreuses et parfois complexes.

Des travaux importants sur les réseaux eaux et assainissements sont engagés dans le secteur de la rue Basse, le Val, résidence et chemin des Sorbiers, rue des Abattoirs. Tout le monde a compris que la gestion du cycle de l'eau devenait un sujet préoccupant même dans la Manche. Malgré les restrictions d'eau et l'interdiction d'arroser cet été, nous sommes passés à un fil d'une coupure d'eau.

Tous les contrats concernant les espaces verts ont été revus pour plus d'efficacité. La réglementation sur la fin de l'utilisation des phytosanitaires en juillet y compris dans les cimetières crée des difficultés.

La re-végétalisation des espaces publics doit être au cœur de nos réflexions.

L'étude « mobilité » est terminée, elle nous permet d'avoir une feuille de route claire pour faciliter les déplacements par des circuits piétons, vélo, des aménagements dans nos centralités ou par des interconnexions avec les communes voisines.

Nous avons réussi à tenir notre programme de voiries malgré l'instabilité des prix, et nous allons commencer un programme de rénovation de certains logements communaux vétustes ou énergivores.

La première phase de l'opération « Ticket Commerçant » est un succès, elle sera probablement reconduite en début d'année prochaine.

Nous aurons toujours une attention particulière sur l'offre de santé qui est un vrai problème partout. Le Plan Local de Santé est validé sur le périmètre dans l'ancien canton, il nous permettra d'avoir plus de visibilité vis-à-vis des professionnels de santé. Il est très important d'intégrer de jeunes internes pour espérer les installer ensuite sur notre territoire.

À vous toutes et à vous tous, je vous souhaite une bonne lecture.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année !

Bien Cordialement.

Mickaël Grandin

ÉCOLES ET JEUNES



La rentrée 2022-2023 des écoles et du collège de Torigny-les-Villes s'est déroulée dans de bonnes conditions.

TRAVAUX D'ÉTÉ DANS LES ÉCOLES



École Arthur Le Duc

✔ Rampe PMR réalisée par TP. PIGEON et les services techniques pour un montant de 25 000 €.

✔ 7 Jardins pédagogiques réalisés par J.A (Jardin Aménagement de Torigni-sur-Vire) pour un montant de 4000 €.

École Joseph Moricet

✔ Portail, portillon et clôture réalisés par J.A (Jardin Aménagement de Torigni-sur-Vire) et l'entreprise LAFOSSE pour un montant de 19 870 €.



EFFECTIFS ÉCOLES ET COLLÈGE

École ARTHUR LE DUC	
Maternelle	Élémentaire
73	122
Total : 195 élèves pour 8 classes	
École JOSEPH MORICET	
Maternelle	Élémentaire
58	110
Total : 168 élèves pour 8 classes	
École du SACRÉ CŒUR	
Maternelle	Élémentaire
57	105
Total : 161 élèves pour 7 classes	
Collège ALBERT CAMUS	
Total : 523 élèves (3^{ème} du département)	
Total des élèves sur la commune : 1048 Élèves	

LE CONSEIL DES JEUNES



Monsieur Gallier et Madame Mariette sont intervenus dans les 3 écoles de la commune afin de faire un appel à candidature auprès des CE2 et CM1 pour créer le premier conseil de jeunes au sein de la commune. Nous avons ainsi obtenu 9 candidatures sur l'ensemble du territoire.

Le samedi 22 Octobre 2022, six jeunes accompagnés des parents sont venus à la rencontre du Maire Monsieur Grandin accompagné de Madame Mariette. Il a fait visiter le château à ces jeunes et a pu discuter des projets qu'ils envisageaient pour la commune. Les neufs jeunes élus sont Léna, Antoine, Sacha, Robin, Victor, Leila, Luc, Sohan et Gaspard. Ils sont élus pour une durée de deux ans.

Nous leur souhaitons beaucoup de réussites dans leurs projets. Nous tenons à remercier ces jeunes pour leur investissement ainsi qu'à leurs parents qui ont autorisé leur enfant à candidater.

LES GRANDS PROJETS...

OÙ EN SONT-ILS ?

Le Mur Grimaldi

La consultation des entreprises est terminée. Le choix est arrêté et les prix sont conformes aux estimations de la maîtrise d'œuvre. Les travaux devraient débuter dans les semaines à venir après que les délais légaux administratifs et de préparation soient écoulés.



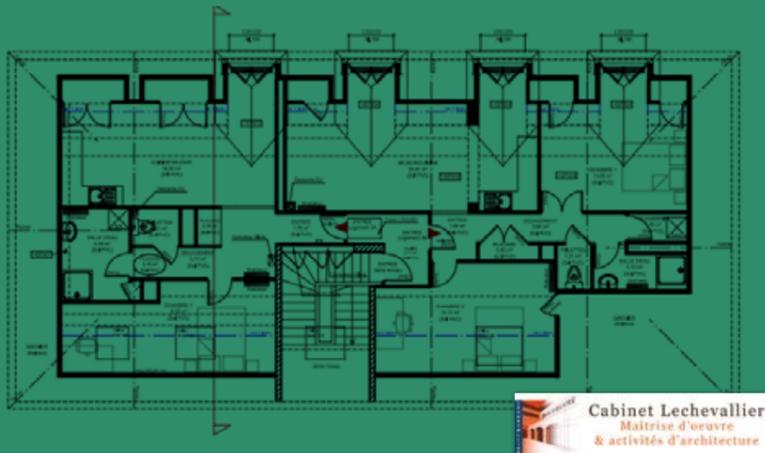
Immeuble Danican

Un programme de réhabilitation de logements vacants est à l'étude sur l'immeuble communal de la Rue Danican. Une maîtrise d'œuvre a travaillé sur la réorganisation des locaux pour y créer des logements mieux agencés, plus confortables et économes en énergie.

Le projet consiste à créer 3 logements, 2 T3 (2 chambres) et 1 T2 (1 chambre), qui bénéficieront d'une mise aux normes complète : isolation, menuiseries, électricité, ventilation, chauffage, plomberie, sanitaires et revêtements.

Des interventions sont également nécessaires sur les parties communes, la cage d'escalier et la couverture.

Les premiers éléments de chiffrage prévoient une enveloppe de travaux et frais divers qui s'élèvent à 300 000 € TTC. Les demandes de subventions sont en cours de constitution.



Cabinet Lechevallier
Maîtrise d'œuvre
& activités d'architecture

Les logements Manche Habitat « Les Sillons »

Les travaux de construction de la première tranche de 6 logements locatifs, 4 T3 et 2 T4 sont démarrés. Le permis de construire de la deuxième tranche vient d'être déposé.

On compte au total 12 logements qui seront à terme mis à disposition par Manche Habitat.



Maîtrise d'ouvrage Manche Habitat
Maîtrise d'œuvre L'Agence d'Architecture Eve Richard Thinon Saint-Lô

Le Pigeonnier

Les travaux sont terminés. Reste quelques aménagements paysagers à réaliser autour pour parfaire l'embellissement de ce bel ouvrage.

Petit bémol, 15 jours après la fin des travaux, le pigeonnier était vandalisé et des planches de bardage arrachées. Les services techniques se sont empressés de lui redonner sa belle allure.

Le Château des Matignon

L'équipe municipale travaille sur le vaste sujet de l'entretien du Château et de sa mise en conformité.

La priorité portera dans les années à venir à la réalisation des travaux de réfection des toitures mais il convient également de s'interroger sur deux autres sujets.

Tout d'abord, un sujet au cœur de l'actualité, comment réduire la facture énergétique de ce bel édifice néanmoins énergivore ? Les premières pistes de réflexion portent sur l'isolation des combles et sur le remplacement du générateur de chauffage.

Et puis, comment rendre accessible à tous, l'ensemble des 3 ou 4 niveaux du château, du sous-sol, là où se situent aujourd'hui les cuisines et les sanitaires, jusqu'au 1^{er} étage où l'on retrouve la salle des mariages, le musée Arthur Le Duc et sa galerie, et pourquoi pas jusqu'au comble ? Bien entendu, cette accessibilité passe par l'installation d'ascenseurs dont la mise en œuvre est très contraignante techniquement.

Ces sujets n'en sont encore qu'au stade de la réflexion et des études de faisabilité techniques et financières.

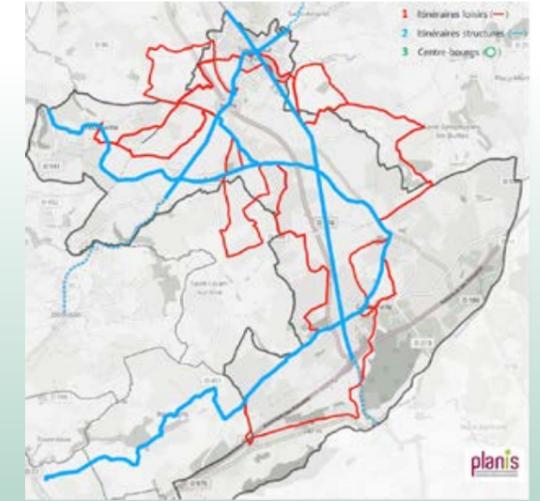


Le Schéma Directeur de Mobilités Douces

Après plusieurs mois d'investigations et de terrain, le cabinet PLANIS en collaboration avec les partenaires, les élus des communes voisines et l'équipe municipale, a défini un schéma d'intention d'itinéraires, qui a ensuite été travaillé et affiné afin de déterminer plus précisément les tracés.

Ce Schéma Directeur a permis de définir des itinéraires de loisirs et de structures, et les aménagements de bourgs à prévoir pour favoriser les mobilités douces.

Ce projet s'inscrit sur le court terme pour les aménagements les plus simples, et sur le moyen et le long terme pour les aménagements les plus ambitieux, car plus complexes et surtout qui demandent des investissements financiers beaucoup plus importants.



Programme Local de l'Urbanisme Intercommunal – PLUi

Les travaux d'élaboration du PLUi se poursuivent. Le zonage, permettant de définir les zones urbanisées, à urbaniser, les zones naturelles, les zones agricoles, etc, est en cours de finalisation.

En parallèle, les équipes travaillent à la rédaction du règlement écrit et à l'élaboration des OAP, Orientation d'Aménagement et de Programmation.

L'objectif de l'Agglo de Saint-Lô est de finaliser le dossier pour la fin 2022, avant qu'il ne soit soumis aux autorités compétentes pour avis.

FAIRE DES TRAVAUX EN ESPACES PROTÉGÉS



Tous les travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur d'un immeuble, bâti ou non bâti (cour, jardin...), situé dans un espace protégé et, dans les sites patrimoniaux remarquables, et ceux susceptibles de modifier l'état des parties intérieures, sont concernés.

La loi du 25 février 1943 instaure l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur toute demande d'autorisation de travaux à l'intérieur d'un périmètre de protection de 500 mètres de rayon autour des monuments historiques, qu'ils soient classés ou inscrits.

Le centre-ville de la commune historique de Torigni-sur-Vire est concerné par cette obligation pour **tous les immeubles y compris les commerces situés dans le périmètre des 500 m autour du Château des Matignon.**

Vous modifiez votre enseigne, votre vitrine, vous réalisez des travaux sur la façade, vous changez vos portes, fenêtres, volets, ... vos travaux sont soumis à autorisation, après avis de l'Architecte des Bâtiments de France et donc vous devez déposer une déclaration préalable de travaux en ligne ou en mairie.

En cas d'absence de déclaration, vous risquez l'arrêt immédiat de votre chantier, de devoir recommencer si les travaux ne sont pas conformes aux prescriptions, et dans le pire des cas, des sanctions pénales et financières.

Les délais d'instruction peuvent atteindre 4 mois et le recours des tiers est de 2 mois. Il est donc opportun de déposer sa déclaration 6 à 8 mois avant la date prévue de démarrage des travaux pour pouvoir les commencer en toute sérénité.

TRAVAUX ET VOIRIES



LES TOILETTES PUBLIQUES

La vétusté des différentes toilettes publics sur le secteur de Torigni-sur-Vire a obligé la municipalité de Torigny-les-Villes de créer des blocs sanitaires accessibles aux personnes à mobilités réduites (PMR).

Pour 2022, 2 blocs ont été posés sur le territoire de la commune nouvelle, budget voté en 2021.

→ Une première cellule a été posée sur l'aire de camping-car de la commune déléguée de Guilberville. Celle-ci est très appréciée des camping-caristes ainsi que des utilisateurs de l'aire de jeux.



Cellule de l'aire de camping-car de la commune de Guilberville

→ La seconde fut posée à proximité du gymnase des Terriers très appréciée des utilisateurs du city-park, des boulistes et des participants aux différentes organisations générées par les clubs.

Ces toilettes sont équipées d'une cuvette PMR, d'un lavabo et de 2 urinoirs.

Le coût de cet investissement est de 70 000 € TTC - Subvention de 13 510 € TTC.

En 2023, nous allons installer un autre module sur la place de L'Orangerie, budget voté en 2022, sachant que le délai de livraison est minimum de 6 à 8 mois, la pose ne se fera que l'année prochaine.



Cellule à proximité du gymnase des Terriers

BRECTOUVILLE, FIN DES TRAVAUX AU CIMETIÈRE.

Pose d'un portail par l'entreprise JA (Jardin Aménagement) de Torigni-sur-Vire pour un montant de 4 383 € HT.

Enduit et maçonnerie sur le mur intérieur et extérieur par l'entreprise Marie Bâtiment de Torigni-sur-Vire pour un montant de 8 299,88 € HT.



Portail avant les travaux



Portail après les travaux

QUELQUES INFOS VOIRIES COMMUNALES

En Octobre 2022, l'entreprise COLAS a réalisé la reprise de certaines voies communales en enrobés.

Les travaux de voiries comprennent les routes suivantes :

- Les Fosses (Guilberville)
- Le Ménage (Guilberville)
- Place de l'Orangerie (Torigni-sur-Vire)
- Le parking de la maison des associations (Torigni-sur-Vire)
- Rue du couvent (Torigni-sur-Vire)
- Le parking des services techniques (Torigni-sur-Vire)

Pour un montant de 180 000 € TTC

SOCIAL ET LOGEMENT

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE SAINT-LÔ AGGLO

CONSEILS DIAGNOSTICS FINANCEMENT

OPAH
2020 - 2025

Aides financières

Assistance et conseils gratuits



PERMANENCES SANS RENDEZ-VOUS :
Quel que soit votre lieu de résidence sur l'agglo

- > Saint-Lô :
1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e lundis du mois de 9h à 12h
Saint-Lô Agglo - 101 rue Alexis de Tocqueville
- > Tessy-Bocage :
1^{er} jeudi du mois de 14h à 17h
Pôle des solidarités - 1 Place Jean-Claude Lemoine
Tessy-sur-Vire
- > Marigny-le-Lozon :
2^e jeudi du mois de 14h à 17h
Pôle public - 1 Place Cadenet
Marigny
- > Saint-Clair-sur-l'Elle :
3^e jeudi du mois de 14h à 17h
Maison des services - 17 Place Guillaume le Conquérant
- > Torigny-les-Villes :
4^e jeudi du mois de 9h à 12h
Mairie de Torigni-sur-Vire - Place Charles de Gaulle
Torigni-sur-Vire

Retrouvez toutes les informations sur saint-lo-agglo.fr



02 33 75 62 40

210 rue Alexis de Tocqueville
Parc d'Activités du Golf
50000 Saint-Lô
contact@cdhat.fr - www.cdhat.fr
@Groupe_CDHAT



saint-lo-agglo.fr



OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Vous êtes propriétaires occupants, bailleurs, propriétaires de logements vacants, copropriétaires, accédant à la propriété dans l'ancien, Saint-Lô Agglo vous permet d'obtenir des aides importantes pour financer vos travaux.

LE CCAS DE TORIGNY-LES-VILLES, QUEL EST SON RÔLE ?

- Il tient un registre communal des personnes fragiles, vulnérables ou isolées.
- Il informe sur la téléassistance.
- Il oriente vers l'ADMR (aide à domicile pour les personnes âgées ainsi que le portage de repas à domicile).
- Il informe sur les chèques emploi service CESU.
- Il effectue les demandes d'inscriptions à la Banque Alimentaire et peut fournir des Bons alimentaires en secours d'urgence.
- Il réalise 2 campagnes d'aide au chauffage (mars et novembre) sous conditions de ressources. Des documents administratifs sont réclamés lors de la permanence sociale du mercredi après-midi en mairie.



RÉTROSPECTIVE

11 AVRIL



Promenade dans la cour aux canons avec le centre équestre de l'If de Giéville.

30 AVRIL ET 1^{ER} MAI



Salon des artistes créateurs. Le salon a rassemblé environ 700 personnes, avec 17 Exposants.

30 MAI



Passage du tour de la Manche sur les 4 communes historiques.

3 JUIN



Visite de Robert S.Drummond à l'occasion du 78^{ème} anniversaire du jour J.

4 ET 5 JUIN



3^{ème} rencontre des Sites historiques Grimaldi de Monaco.

25 JUIN



Journée de convivialité entre élus et personnel communal.

Une après-midi au boudrome, gymnase des Terriers.

14 JUILLET



Traditionnel feu d'artifice avec une nouveauté cette année le Bal du 14 Juillet, place de l'Orangerie.

23 JUILLET



Spectacle de rue, cour aux canons de Torigni-sur-Vire.

1^{ER} AOÛT



Spectacle de danses anglaise sur le marché de Torigni-sur-Vire.

29 AOÛT



Animation chants avec Béanimation sur le marché de Torigni-sur-Vire.

10 SEPTEMBRE



Chorale Hostofolia en l'église de Torigni-sur-Vire

22 SEPTEMBRE, 28 SEPTEMBRE, 5 OCTOBRE ET LE 13 OCTOBRE



Réunions de quartier dans chaque commune déléguée

14 OCTOBRE



Remise des lots concours des maisons fleuries et du potager :

- ✂ 39 participants
- ✂ 28 maisons
- ✂ 7 potagers
- ✂ 4 enfants

19 OCTOBRE



Réunion des acteurs économiques de Torigny-les-Villes

5-6 NOVEMBRE



Le repas des aînés s'est déroulé à la salle des fêtes de Giéville, 315 personnes ont répondu présent.

19 NOVEMBRE



Festival de la viande :

- ⇒ environ 2900 repas
- ⇒ 263 animaux de super qualité en provenance de 72 élevages
- ⇒ 27 bouchers
- ⇒ 7 restaurants

Bravo à tous les bénévoles !



RECHERCHE

Des agents recenseurs pour la période du 3 janvier au 19 février 2023 sur la commune de Torigny-les-Villes

AGENDA PRÉVISIONNEL

DÉCEMBRE

 Du SAM 3 au DIM 11
46^{ème} salon de peinture et sculpture | Association culturelle de Torigny-les-villes
Ouvert tous les jours de 14h00 à 17h30 au Château de Torigny-sur-Vire
Vernissage le vendredi 2 décembre à 18h.

 DIM 11
Marché de Noël | Comité des fêtes Guilberville
Guilberville

 SAM 17
Arbre de Noël des enfants | Animation communale
15h00 à Giéville

 MER 21
Feu d'artifice | Animation communale
19h30 Place du Château à Torigny-sur-Vire

 MER 21
Marché de Noël | UACAI
De 17h à 22h, Rue de la République à Torigny-sur-Vire

 Du MER 21 au MER 28
Semaine commerciale | UACAI
Torigny-sur-Vire

JANVIER

 VEN 13
Galette des rois des habitants | Animation communale
20h30 au Château de Torigny-sur-Vire

 LUN 23
Assemblée générale | Comité de jumelage de Torigny-Shipston
20h30 à Torigny-sur-Vire

FÉVRIER

 VEN 17
Assemblée générale | Gaule Torignaise
20h30 à Torigny-sur-Vire

 DIM 26
Bourse militaria | 35th Santa Fe
De 8h à 18h, Giéville

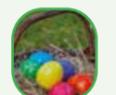
MARS

 DIM 5
Vide-grenier | Comité de jumelage Torigny-Shipston
De 7h à 18h, place de l'Orangerie

 Du SAM 18 au DIM 19
5^{ème} édition du salon des seniors | SAG
Condé Espace
Stands et conférences pour répondre aux besoins des seniors.
GRATUIT et ouvert à tous.

 JEU 23
Concours de pétanque | Torigni pétanque
Gymnase des Terriers Doublette vétérans

AVRIL

 LUN 10
Chasse aux œufs | Animation communale
Aire de jeux de Torigny-sur-Vire

 LUN 16
Randonnée VTT et pédestre | Club d'athlétisme Condé-Torigni

 Du SAM 22 au DIM 23
Salon des artistes créateurs | Animation communale
Château de Torigny-sur-Vire
Le samedi de 10h à 19h et le dimanche de 10h à 17h

MAI

 Du SAM 13 au DIM 14
Championnat départemental Tri promotion | Club Torigni Pétanque
Championnat départemental et tripléte jeune

 JEU 20
Tri mixte vétérans | Club Torigni Pétanque

HISTOIRE D'AUTREFOIS

LA PLACE DE L'ORANGERIE :

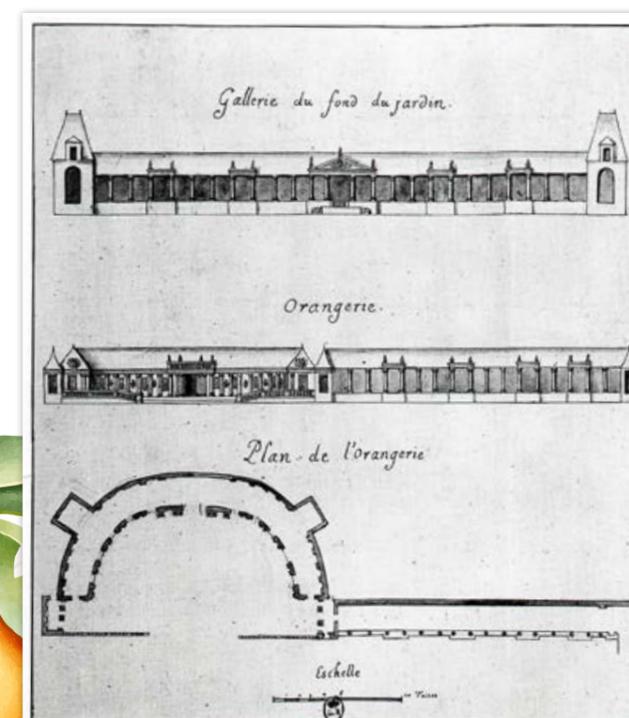
A l'époque des Matignon, on trouvait à côté du château des comtes de Torigni, une orangerie.

Un rapport, établi en 1793, par les commissaires chargés de dresser l'inventaire des biens du Prince de Monaco nous apprend qu'il y avait encore « devant l'orangerie quatre-vingt-quinze orangers, avec leurs caisses, estimés à 4800 livres ». Un inventaire complet et précis de l'Orangerie du Château figure dans un ouvrage de L.H Labande publié en 1926 sous le titre « le château de Torigni sous la révolution française ».

C'est par délibération en date du 24 novembre 1950 et sur proposition de M. Gustave Le Breton, Maire de Torigni, le Conseil Municipal décida que la place du Marché se dénommerait place de l'Orangerie. (Extrait du dictionnaire des rues de Torigni-sur-Vire)

L'orangerie, vendue en plusieurs lots, fut abattue ainsi que tous les pavillons champêtres en 1818 (G du BOSCOQ de BEAUMONT, président de la Société d'archéologie du département de la Manche. «LE MAGASIN PITTORESQUE»).

Merci à Monsieur Hrolf Lemarchand pour le prêt de ses archives personnelles.



DROIT D'EXPRESSION

Nous regrettons l'absence des maires délégués et des maires adjoints à la manifestation à Saint-Lô contre la fermeture du bassin de natation à Saint-Amand. Ce bassin est essentiel sur notre territoire pour l'apprentissage de la natation et les loisirs aquatiques (aquagym...). Nous espérons que tout sera mis en œuvre pour que ce bassin soit conservé et qu'il soit rouvert au public dans les plus brefs délais.

Nous entendons les remarques des Torignais sur le manque d'entretien des espaces verts et des abords des étangs (tilleuls non élagués, arbres morts, châtaigniers malades le long du boulevard Loisel...): comment vont-elles être prises en compte cet hiver ?

Nous avons constaté la faible participation des conseillers municipaux aux réunions des différentes commissions : pourquoi un tel manque de motivation ?

Tous les projets prévus ou étudiés par la précédente équipe municipale se terminent (gendarmerie, sécurisation du collège ...). De nouveaux projets se dessinent : aménagement de la casse Doublet, mobilité douce, aménagement des centres-bourgs ; il serait nécessaire de concerter et communiquer davantage sur ces dossiers.

INFORMATIONS PRATIQUES



Le transport urbain : SLAMBus



C'est le réseau de transport urbain de Saint-Lô Agglo.

Toutes les lignes relient la gare SNCF de Saint-Lô.

Ce réseau comprend 3 lignes régulières de bus et 1 navette Gare <-> Torigny-les-Villes.

Les titres de transports sont disponibles à l'unité, en forfait de 10 tickets et en abonnement Pass mensuel ou annuel.

⇒ Bon à savoir :

SLAM Bus le samedi c'est gratuit !

⇒ En chiffres :

3 lignes / 1 navette / 106 arrêts

1€05
le ticket

Le transport à la demande : SLAMTransport à la demande



C'est le service TAD disponible sur les **61 communes** du territoire avec **36 points de prise en charge** ou de dépose. On peut prendre le service **au domicile** ou à **l'un des points de dépose**. Le territoire est divisé en 2 zones infranchissables et une aire urbaine.

Le service TAD est **limité à 4 trajets/semaine**. Une 1^{ère} inscription est nécessaire auprès de l'Agence SLAM. Ensuite il faut réserver auprès de la centrale de réservation (02.33.05.05.05.)

Retrouvez le règlement complet sur saint-lo-agglo.fr

⇒ **Bon à savoir :** les personnes porteuses de la carte invalidité ou mobilité inclusion sont prises en charge à leur domicile et déposées sur le lieu de leur choix dans le respect des limitations des zones de desserte. L'accompagnant bénéficie de la gratuité lors du trajet.

⇒ **En chiffres :** 36 arrêts TAD / 2 zones / 1 aire urbaine

1€05
le trajet

Le covoiturage : SLAMCovoiturage



Il s'agit d'une solution de court-voiturage mise en place par l'Agglo pour favoriser une mobilité durable et inclusive.

Pour un trajet jusqu'à 25 km en provenance ou à destination de l'Agglo, le coût pour le passager est le même que celui d'un titre de transport SLAMBus soit 1€05 jusqu'à 25 km (0€10/km au-delà).

Grâce à l'abonnement de 0€95/trajet de Saint-Lô Agglo dans la limite de 2 trajets/jour, le conducteur est rémunéré 2€ minimum.

Pour covoiturer, c'est simple :

Téléchargez l'appli **KAROS** sur votre téléphone portable et indiquez les trajets sur lesquels vous souhaitez covoiturer en tant que passager ou conducteur.



⇒ Bon à savoir :

Les entreprises peuvent adhérer au programme Karos Entreprises et faire bénéficier à leurs salariés d'avantages complémentaires.

1€05
le trajet



Le vélo : SLAM-Cyc'Lô



Saint-Lô Agglo refond son système de location de vélos à assistance électrique. À horizon 2023, ce sera une flotte de **200 vélos à assistance électrique** qui seront disponibles à la location.

Par ailleurs, dans le cadre de son schéma directeur cyclable, ce sont 500 000€ par an qui sont inscrits pour des **aménagements cyclables** pour favoriser la pratique du vélo.



Transport scolaire NO MA'D

Saint-Lô Agglo délègue la compétence scolaire à la région Normandie jusqu'en juillet 2023.

⇒ **En chiffres :** 3300 élèves transportés environ / 74 circuits desservant les établissements scolaires de l'Agglo



TRI FACILE : NOUVELLE TARIFICATION EN 2023

À partir du 1er janvier 2023, chaque usager du service de collecte des ordures ménagères du territoire de l'Agglo se verra facturer une redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitatives (REOMi).

Celle-ci remplacera intégralement la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) payée aujourd'hui à travers l'impôt foncier. La redevance prendra la forme d'une facture.

Ainsi le montant payé sera dorénavant fonction du service proposé et utilisé.



Votre redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative comprendra :

Une part fixe que je paie quelle que soit mon utilisation du service qui comprend :

- Les 12 levées annuelles de mon bac gris ou ma dotation de rouleaux de sacs rouges
- La totalité des levées de mon bac jaune (ou de mes sacs jaunes)
- Le matériel, la prévention, la communication, le traitement et la valorisation de mes déchets, les déchetteries...

Une part variable incitative, que je devrai payer si j'utilise le service de collecte des ordures ménagères au-delà de ce qui est inclus dans la part fixe.

- C'est la part incitative. C'est le coût des levées de mon bac gris au-delà des 12 levées déjà incluses dans ma part fixe.

Quand et comment je paye ?

1

Facture

Fois par an : en janvier de l'année n+1 pour la gestion des déchets de l'année N (Je recevrai ma 1ère facture de REOMi en janvier 2024 pour l'utilisation du service de l'année 2023)

Mensualisation possible : gratuite, prélèvement en 10 fois sans frais. (Je peux demander la mensualisation dès mars 2023. J'aurai 10 mensualités de mars à novembre et en février 2024 la dernière mensualité et la part variable si j'en ai une).

Adresse à retenir : mes démarches en ligne » sur saint-lo-agglo.fr pour toutes les demandes : prélèvement automatique, mensualisation, changement de situation, ...

LES BONS GESTES

- Je trie pour optimiser la valorisation des déchets.
- Je sors mon bac ou sac la veille au soir de la collecte.
- Je ne dépose pas de sacs poubelles au pied des colonnes ou à tout autre endroit du domaine public sous peine d'amende.

Combien je paye ?

Part fixe annuelle		Part variable incitative	
Zones* de collecte 1x/semaine	Zone de collecte 1x tous les 15 jours	Bac gris Coût par levée supplémentaire au-delà des 12 levées	Sac rouge Achat d'un rouleau supplémentaire de sacs rouges (26 sacs de 30 L)
Bac gris 120 L ou 2 rouleaux de sacs rouges : 250 €	Bac gris 120 L ou 2 rouleaux de sacs rouges : 230 €	120 L : 4.10 €	24.60 €
Bac gris 360 L ou 6 rouleaux de sacs rouges : 384 €	Bac gris 240 L ou 4 rouleaux de sacs rouges : 300 €	240L : 7.70 €	
Bac gris 360 L ou 6 rouleaux de sacs rouges : 384 €	Bac gris 360 L ou 6 rouleaux de sacs rouges : 364 €	360L : 10.80 €	

*zones fortement agglomérées : Saint-Lô, Agneaux, Saint-Georges-Montcoq, Torigni-sur-Vire et Saint-Amand

NOUVEAU

À partir de 2023,

**PASS
DÉCHÈTERIE**

OBLIGATOIRE !

DEMANDEZ DÈS MAINTENANT
VOTRE

**PASS
DÉCHÈTERIE**



www.pointfortenvironnement.fr



- + de conseil
- + de fluidité
- + de valorisation des déchets



À compter du 1^{er} janvier 2023, un **PASS DÉCHÈTERIE** sera demandé à tous les usagers se présentant dans les déchèteries du Point Fort Environnement.

Ce Pass Déchèterie donnera accès à 18 passages par foyer et par année civile* et sera utilisable dans toutes les déchèteries** du Point Fort Environnement.

*Pour les professionnels et les collectivités, modalités spécifiques sur pointfortenvironnement.fr

** Carentan-les-Marais, Condé-sur-Vire, Le Dézert, Marigny-le-Lozon, Percy-en-Normandie, Pont-Hébert, Saint-Clair-sur-Elle, Saint-Lô, St-Martin-de-Bonfossé, Tessa-Bocage et Villedieu-les-Poêles.

POURQUOI ?

- Réserver l'accès aux seuls habitants du territoire couvert par le Point Fort Environnement
- Améliorer la circulation et la sécurité
- Renforcer le conseil et la valorisation des déchets
- Réduire l'impact financier et environnemental de nos déchets

COMMENT OBTENIR MON PASS DÉCHÈTERIE ?

LE PASS EST DÉMATÉRIALISÉ :

- 1 Créez votre compte usager sur www.pointfortenvironnement.fr en joignant un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau etc.).
- 2 Recevez un mail de validation sous 5 jours, contenant votre QR code à présenter sur votre téléphone ou sur papier à chaque passage en déchèterie.



Les + du pass dématérialisé

- ▶ Compte usager sécurisé et accessible à tous les membres du foyer
- ▶ Ni oublié, ni perdu
- ▶ Suivi du nombre de passages en temps réel
- ▶ QR code imprimable



UNIQUEMENT SI VOUS NE POSSÉDEZ PAS D'ACCÈS À INTERNET,

vous pouvez obtenir votre pass déchèterie sous forme de carte* en envoyant ce coupon par courrier au « Point Fort Environnement - Pass Déchèterie - Hôtel Bled - 50620 Cavigny » :

- ▶ Joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau, etc.)

NOM :	PRÉNOM :
ADRESSE :	
CP ET COMMUNE :	
TÉL :	MAIL :

Pensez à anticiper votre demande de carte (délai de traitement et envoi de la carte par courrier)* une seule carte par foyer, toute carte perdue sera facturée 10€

© Conception graphique IPSO - www.studioipso.fr

Plus de renseignements sur pointfortenvironnement.fr



CALENDRIER DU RAMASSAGE DES DÉCHETS DE TORIGNI-SUR-VIRE (RECTO)



2023

Gestion des déchets

TORIGNI-SUR-VIRE
(TORIGNY-LES-VILLES)

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
D 1	M 1	M 1	S 1	L 1	J 1
L 2	J 2	J 2	D 2	M 2	V 2
M 3	V 3	V 3	L 3	M 3	S 3
M 4	S 4	S 4	M 4	J 4	D 4
J 5	D 5	D 5	M 5	V 5	L 5
V 6	L 6	L 6	J 6	S 6	M 6
S 7	M 7	M 7	V 7	D 7	M 7
D 8	M 8	M 8	S 8	L 8	J 8
L 9	J 9	J 9	D 9	M 9	V 9
M 10	V 10	V 10	L 10	M 10	S 10
M 11	S 11	S 11	M 11	J 11	D 11
J 12	D 12	D 12	M 12	V 12	L 12
V 13	L 13	L 13	J 13	S 13	M 13
S 14	M 14	M 14	V 14	D 14	M 14
D 15	M 15	M 15	S 15	L 15	J 15
L 16	J 16	J 16	D 16	M 16	V 16
M 17	V 17	V 17	L 17	M 17	S 17
M 18	S 18	S 18	M 18	J 18	D 18
V 19	D 19	D 19	M 19	V 19	L 19
J 20	L 20	L 20	J 20	S 20	M 20
S 21	M 21	M 21	V 21	D 21	M 21
D 22	M 22	M 22	S 22	L 22	J 22
L 23	J 23	J 23	D 23	M 23	V 23
M 24	V 24	V 24	L 24	M 24	S 24
M 25	S 25	S 25	M 25	J 25	D 25
J 26	D 26	D 26	M 26	V 26	L 26
V 27	L 27	L 27	J 27	S 27	M 27
S 28	M 28	M 28	V 28	D 28	M 28
D 29	M 29	M 29	S 29	L 29	J 29
M 31	J 30	J 30	D 30	M 31	V 30

collecte BAC GRIS

collecte BAC JAUNE

Votre forfait comprend 12 levées par an de votre bac gris, chaque levée supplémentaire sera payante

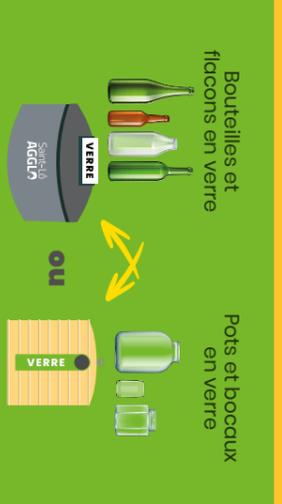
Triez malin



Ordures ménagères résiduelles
sac bien fermé
réduisez vos ordures en compostant
épluchures de fruits et légumes
coquilles d'œufs
marc de café
thé



(uniquement) Emballages et papiers
vidés
non lavés
non imbriqués
en vrac



Le verre
pas de vaisselle
pas d'ampoule ni ballon
pas de pot de fleur

0 800 710 775
Service & appel gratuits
direction.cvd@saint-lo-agglo.fr

Toutes les consignes de tri sur : saint-lo-agglo.fr



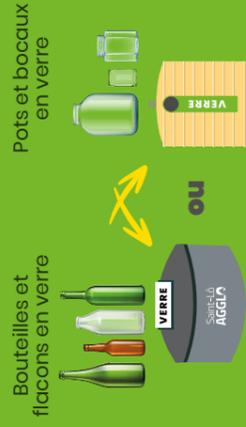


Toutes les consignes de tri sur : saint-lo-agglo.fr

0 800 710 775 Service à appel gratuits
direction.cvd@saint-lo-agglo.fr

Le verre

- ✓ pas de vaisselle
- ✓ pas d'ampoule ni néon
- ✓ pas de pot de fleur



Emballages et papiers (uniquement)

- ✓ vidés
- ✓ non levés
- ✓ non imbriqués
- ✓ en vrac



Ordures ménagères résiduelles

- ✓ sac bien fermé
- ✓ réduisez vos ordures en compostant
- ✓ épluchures de fruits et légumes
- ✓ coquilles d'œufs
- ✓ marc de café
- ✓ thé



Triez malin

**BRECTOUVILLE
GIÉVILLE
GUILBERVILLE**
(TORIGNY-LES-VILLES)

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
D 1	M 1	M 1	S 1	L 1	J 1
L 2	J 2	J 2	D 2	M 2	V 2
M 3	V 3	V 3	L 3	M 3	S 3
M 4	D 4	D 4	M 4	J 4	D 4
J 5	S 4	S 4	V 4	M 4	L 5
V 6	D 5	D 5	M 5	V 4	M 5
S 7	L 6	L 6	J 6	S 5	V 5
D 8	M 7	M 7	D 6	M 5	L 6
L 9	J 8	J 8	M 6	V 5	M 6
M 10	V 9	V 9	L 7	M 6	S 6
M 11	D 10	D 10	M 7	V 6	L 7
J 12	S 11	S 11	V 7	M 7	M 7
V 13	D 12	D 12	M 8	V 7	V 7
L 14	M 13	M 13	L 8	M 8	L 8
D 15	J 14	J 14	M 9	V 8	M 8
S 16	V 15	V 15	L 9	M 9	V 8
L 17	D 16	D 16	M 10	V 9	L 9
M 18	M 17	M 17	V 10	M 10	M 9
J 19	S 18	S 18	L 11	V 10	V 9
V 20	D 19	D 19	M 12	M 11	L 10
S 21	J 20	J 20	V 11	V 11	M 10
D 22	M 21	M 21	L 12	M 12	V 11
L 23	V 22	V 22	M 13	V 12	L 11
M 24	D 23	D 23	L 13	M 13	M 11
J 25	M 24	M 24	V 14	V 13	V 12
M 26	J 25	J 25	M 15	M 14	L 13
V 27	V 26	V 26	L 16	V 14	M 14
S 28	D 27	D 27	M 17	M 15	V 14
D 29	M 28	M 28	V 18	V 15	L 14
L 30	J 29	J 29	L 19	M 16	M 15
M 31	V 30	V 30	M 20	V 16	V 15
	D 31	D 31	L 20	M 17	L 15
			M 21	V 17	M 16
			V 21	M 18	V 16
			L 22	V 18	L 16
			M 22	M 19	M 16
			V 22	V 19	V 16
			L 23	M 20	L 17
			M 23	V 20	M 17
			V 23	M 21	V 17
			D 24	V 21	L 17
			L 25	M 22	M 17
			M 26	V 22	V 17
			V 26	M 23	L 18
			L 27	V 23	M 18
			M 27	M 24	V 18
			V 27	V 24	L 18
			L 28	M 25	M 18
			M 28	V 25	V 18
			V 28	M 26	L 19
			L 29	V 26	M 19
			M 29	M 27	V 19
			D 30	V 27	L 19
			V 30	M 28	M 19
			L 31	V 28	V 19
			M 31	M 29	L 20
				V 29	M 20
				D 30	V 20
				L 31	L 20
				M 31	M 20

✓ votre forfait comprend 12 levées par an de votre bac gris, chaque levée supplémentaire sera payante

✓ votre forfait comprend 12 levées par an de votre bac gris, chaque levée supplémentaire sera payante



2023
Gestion des déchets

TORIGNI-SUR-VIRE
(TORIGNY-LES-VILLES)



JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
S 1	M 1	V 1	D 1	M 1	V 1
D 2	M 2	S 2	L 2	J 2	S 2
L 3	J 3	D 3	M 3	V 3	D 3
M 4	V 4	L 4	M 4	S 4	L 4
J 6	S 5	M 5	J 5	D 5	M 5
V 7	D 6	M 6	V 6	L 6	V 6
S 8	L 7	J 7	S 7	M 7	J 7
D 9	M 8	V 8	D 8	M 8	V 8
L 10	M 9	S 9	L 9	J 9	S 9
M 11	J 10	D 10	M 10	V 10	D 10
M 12	V 11	L 11	M 11	S 11	L 11
J 13	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12
M 14	D 13	M 13	V 13	L 13	J 13
S 15	J 14	V 14	S 14	M 14	V 14
D 16	M 15	L 15	D 15	M 15	L 14
L 17	V 16	M 16	L 16	J 16	V 15
M 18	J 17	S 16	M 17	V 17	S 16
M 19	V 18	M 17	M 18	S 18	D 17
J 20	S 19	M 19	M 19	D 19	L 18
V 21	D 20	M 20	V 20	L 20	M 19
S 22	L 21	M 21	S 21	M 21	V 19
D 23	M 22	V 22	D 22	M 22	L 20
L 24	J 23	M 23	L 23	J 23	M 23
M 25	V 24	D 24	M 24	V 24	L 24
M 26	S 25	L 25	M 25	S 25	D 24
J 27	D 26	M 26	J 26	D 26	M 26
V 28	M 27	V 27	V 27	L 27	V 27
S 29	J 28	M 27	S 28	M 28	L 27
D 30	M 29	V 28	D 29	V 29	M 28
L 31	J 31	S 30	L 30	J 30	V 29
			M 31		D 30
					L 31
					M 31

✓ collecte BAC GRIS (déchets résiduels) je coche la case lorsque j'ai mis mon bac à la collecte

✓ votre forfait comprend 12 levées par an de votre bac gris, chaque levée supplémentaire sera payante



À partir de 2023, PASS DÉCHÈTERIE obligatoire !

Donnant accès à TOUTES LES DÉCHÈTERIES du Point Fort Environnement

+ D'INFOS SUR LES DÉCHÈTERIES (horaires, pass déchèterie, déchets acceptés, modalités d'accès aux professionnels...) EN SCANNANT LE QR CODE OU À L'ADRESSE SUIVANTE



pointfortenvironnement.fr
0 800 05 33 72 Service à appel gratuits

Le bon réflexe avant de jeter

- > Favorisez le réemploi
- > Donnez une seconde vie aux objets
- > Évitez le gaspillage
- > Achetez utile

Où donner à la ressourcerie solidaire ?

- > 1 point de dépôt dans chaque déchèterie
- > 1 local secondaire de Tri-Tout à la déchèterie de Saint-Lô
- > 1 magasin à Agneaux (31 Q, rue Guillaume Michen)

troutsolidaire.fr
02 33 05 83 86



Ayez le réflexe «téléservices» simple, accessible

- > pour activer la mensualisation
- > pour signaler un changement de situation
- > pour échanger un bac dégradé etc.

mesdesmarches.saint-lo-agglo.fr





BRECTOUVILLE
GIÉVILLE
GUILBERVILLE
(TORIGNY-LES-VILLES)

2023

Gestion des déchets

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
S 1	M 1	V 1	D 1	M 1	V 1
D 2	M 2	S 2	L 2	J 2	S 2
L 3	J 3	D 3	M 3	V 3	D 3
M 4	V 4	L 4	M 4	S 4	L 4
M 5	S 5	M 5	J 5	D 5	M 5
J 6	D 6	M 6	V 6	L 6	M 6
V 7	L 7	J 7	S 7	M 7	J 7
S 8	M 8	V 8	D 8	M 8	V 8
D 9	M 9	S 9	L 9	J 9	S 9
L 10	J 10	D 10	M 10	V 10	D 10
M 11	V 11	L 11	M 11	S 11	L 11
M 12	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12
J 13	D 13	M 13	V 13	L 13	M 13
V 14	L 14	J 14	S 14	M 14	J 14
S 15	M 15	V 15	D 15	M 15	V 15
D 16	M 16	S 16	L 16	J 16	S 16
L 17	J 17	D 17	M 17	V 17	D 17
M 18	V 18	L 18	M 18	S 18	L 18
M 19	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19
J 20	D 20	M 20	V 20	L 20	M 20
V 21	L 21	S 21	M 21	M 21	J 21
S 22	M 22	V 22	D 22	M 22	V 22
D 23	M 23	S 23	L 23	J 23	S 23
L 24	V 24	D 24	M 24	V 24	D 24
M 25	J 25	L 25	M 25	S 25	L 25
M 26	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26
J 27	D 27	M 27	V 27	L 27	M 27
V 28	L 28	J 28	S 28	M 28	J 28
S 29	M 29	V 29	D 29	M 29	V 29
D 30	M 30	S 30	L 30	J 30	S 30
L 31	J 31	M 31	M 31		D 31

collecte BAC GRIS (déchets résiduels) je cache la casse lorsque j'ai mis mon bac à la collecte
 collecte BAC JAUNE

Votre forfait comprend 12 levées par an de votre bac gris, chaque levée supplémentaire sera payante

Votre forfait comprend 12 levées par an de votre bac gris, chaque levée supplémentaire sera payante



NOUVEAU

PASS DÉCHÈTERIE

À partir de 2023, **obligatoire !**

Donnant accès à **TOUTES LES DÉCHÈTERIES** du Point Fort Environnement

+ D'INFOS SUR LES DÉCHÈTERIES (horaires, pass déchèterie, déchets acceptés, modalités d'accès aux professionnels...) EN SCANNANT LE QR CODE OU À L'ADRESSE SUIVANTE



pointfortenvironnement.fr

0 800 05 33 72 Service & appel gratuits



Le bon réflexe avant de jeter

- > Favorisez le réemploi
- > Donnez une seconde vie aux objets
- > Évitez le gaspillage
- > Achetez utile



Où donner à la ressourcerie solidaire ?

- > 1 point de dépôt dans chaque déchèterie
- > 1 local secondaire de Tri-Tout à la déchèterie de Saint-Lô
- > 1 magasin à Agneaux (31 Q, rue Guillaume Michel)



tritoutsolidaire.fr
02 33 05 83 86



Ayez le réflexe «téléservices» + simple, + accessible

- > pour activer la mensualisation
- > pour signaler un changement de situation
- > pour échanger un bac dégradé
- > etc.



mesdesmarches.saint-lo-agglo.fr

